

Conférence des métiers du social et médico-social. L'UDES se félicite de l'annonce du Premier ministre

L'UDES, union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, se félicite d'avoir été entendue par le Premier ministre au sujet d'un soutien complémentaire apporté à la revalorisation des salaires des professionnels du secteur de l'accompagnement social et médico-social.

L'UDES a pris acte des annonces faites par le Premier ministre, Jean Castex, à l'issue de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social organisée le 18 février et qui a réuni l'ensemble des acteurs des filières concernées.

Les intérêts des employeurs de l'ESS défendus par l'UDES

L'UDES a contribué activement à apporter aux services du Premier ministre, les arguments, les éléments tangibles et les données objectives sur l'état des entreprises des filières concernées, défendant ainsi les intérêts des employeurs qu'elle représente. L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaires prend donc acte des avancées annoncées, en particulier concernant le rétablissement de l'équité des mesures prises à l'occasion du Ségur de la santé en 2020, entre les structures de travail social associatif et les établissements hospitaliers relevant du secteur public.

Revalorisation des salaires et mesures d'urgence pour les CSI

Concrètement, le Premier ministre a annoncé, notamment, que l'Etat et l'Association des départements de France apporteraient le financement public nécessaire au soutien à **la revalorisation des salaires des professionnels de l'accompagnement par leurs employeurs, soit 183 euros nets** par mois, dès le 1^{er} avril 2022.

Cette mesure représente un investissement de 540 millions d'euros sur 2022, puis 720 millions à partir de 2023, pour les structures associatives privées non lucratives. Deux tiers seront financés par l'Etat et un tiers par les Départements. Une enveloppe complémentaire de 500 millions d'euros sera allouée une fois les négociations conventionnelles abouties dans le secteur social et médico-social.

L'UDES salue également et espère pérenne, l'annonce de **garantir « la survie » des 350 centres de soins infirmiers (CSI)**, au travers d'une enveloppe évaluée à 4 millions d'euros. En effet, ces structures essentielles dans les QPV et les zones très rurales avaient été exclues de l'avenant 43 portant révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la branche de l'aide, de l'accompagnement des soins et services à domicile.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives), actifs dans 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité sociale et le développement durable.